

20 DEC. 2022

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI S'EST TENUE
LE VENDREDI 16 DECEMBRE 2022 A 14 H 30**

Présents :

Mme Marie-Josée ASSIÉ	Directrice du CIDFF
M. Yannick BOUBÉE	Président de l'OPH 65 - Conseiller Départemental - maire d'Aureilhan
M. Sylvér BOUDRIE	Représentant locataires CNL
Mme Marie-Henriette CABANNE	Adjointe au maire de Lourdes
Mme Anne COLAT-PARROS	Directrice de l'ADIL
Mme Nicole DARRIEUTORT	Vice-Présidente du Conseil Départemental, Adjointe au maire de Bagnères
M. Vincent DEDIEU	Directeur du CAUE
M. Patrick DELAPORTE	Représentant la CFDT
M. Manuel ESPEJO	Représentant CAF
M. Jean GLAVANY	Vice-Président de l'OPH 65 - Ancien ministre
M. Laurent HECHES	Représentant locataires CLCV
M. Laurent LAGES	Vice-Président du Conseil Départemental – Conseiller Municipal de Lannemezan
M. David LARRAZABAL	Conseiller Départemental – Conseiller Municipal délégué de Tarbes
M. Raymond LATORRE	Représentant CGT
M. Ange MUR	Représentant l'UDAF, maire de Jarret
Mme Sylvie PORTEJOIE	Représentante locataires INDECOSA-CGT
Mme Claudine RIVALETTO	2 ^{ème} Adjointe au maire de Barbazan-Débat
Mme Virginie SIANI-WEMBOU	Conseillère Départementale – Conseillère Municipale de Tarbes

Représentés :

M. Raphaël AGRAZ	Représentant locataires INDECOSA-CGT a donné pouvoir à M. LATORRE
M. Bruno LARROUX	Adjoint au Maire de Tarbes chargé de l'urbanisme a donné pouvoir à M. LARRAZABAL
M. Didier PLANTÉ	Représentant PG Invest a donné pouvoir à M. BOUBÉE
M. Frédéric RÉ	Vice-Président du Conseil Départemental – Maire de Lahitte-Toupière a donné pouvoir à M. GLAVANY
Mme Isabelle RICARD	Représentante du groupe ACTION LOGEMENT a donné pouvoir à M. DELAPORTE

Absente :

Mme Yoanna LAJOURNADE	Secrétaire du Comité Sociale et Economique
-----------------------	--

Assistaient à cette réunion :

M. Pascal HAURINE	Chef service Aménagement Construction Logement - DDT - représentant Monsieur le Préfet
M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT	Directeur Général de l'OPH 65
Mme Mireille LAGOFUN	Responsable Comptabilité Finances OPH 65
Mme Roseline DESTARAC	Responsable adjointe Comptabilité Finances OPH 65
Mme Joëlle DENECHAUD	Assistante du directeur général OPH 65, secrétaire de séance

TENUE DES INSTANCES DU CONSEIL ET DU BUREAU EN FORMAT MIXTE

Rappel des textes

Extrait du décret n° 2019-462 du 16 mai 2019 issu de la loi ELAN du 23 novembre 2018 modifiant l'article R. 421-13 du CCH :

« La participation des administrateurs aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication et leur identification satisfont aux conditions fixées par les dispositions des articles R. 225-21 et R. 225-23 du Code de Commerce, pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent chapitre. Lorsque le conseil est réuni pour l'approbation des comptes de l'office, la participation des administrateurs par des moyens de visioconférence ou de télécommunication ne peut être prise en compte dans le calcul du quorum et de la majorité. Le règlement intérieur peut limiter la nature des décisions pouvant être prises lors d'une réunion tenue dans ces conditions et prévoir les modalités selon lesquelles un nombre déterminé d'administrateurs peut s'y opposer. »

Historique

Depuis la publication de ce décret issu de la loi ELAN, il est possible de recourir aux technologies de communication à distance pour la tenue des réunions du Conseil d'Administration des Offices Publics de l'Habitat.

En application de ce décret et suite à la crise sanitaire du COVID-19, les membres du Conseil d'Administration de l'Office ont voté à l'unanimité, lors de la réunion du 16 octobre 2020, la possibilité de recourir à la dématérialisation et la mise en place des instances collégiales lorsque les restrictions gouvernementales ne permettaient pas la tenue des réunions en présentielle.

Besoin

L'agilité en matière de gouvernance dont doit bénéficier l'OPH 65 pour mener à bien sa mission de service public nécessite, qu'aujourd'hui, les administrateurs qui le souhaitent, puissent participer à distance aux instances de l'Office.

Il est donc proposé, aux membres du Conseil d'Administration, d'étendre de façon pérenne, pour les administrateurs qui le souhaitent, la possibilité de participer aux réunions du Conseil et du Bureau par visioconférence ou de télécommunication.

Les membres du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité cette proposition.

Il est toutefois rappelé que la participation aux réunions en présentiel doit être privilégiée autant que possible.

Le Président
Yannick BOUBÉE

